

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

79019
Objet

AFFAIRE DU FESTIVAL:
Désignation d'un
Avocat

DATE DE CONVOCATION

23 février 1979

DATE D'AFFICHAGE

23 février 1979

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 27

Nombre de votants 27

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix neuf

le deux mars

à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M TÉTARD

Etaient présents : MM. TÉTARD, Me DUFOUR, Melle FOUCHÉ, MM. BUJARD, LIS, LACHAUD, BOUCHET, BOUTET, FABER, COLLE, POUGET, VIAUD, PAPEAU, BOULAN, MONTRON, POUMAILLOUX, NAULIN, MAURELLET, GUICHAOUA, BOISARD, BERLAND, BROTEAU, DUFEIL, Me TAP, MM. PELLETIER, CABAL, Mme TACQUET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

Absents : MM.

M MONTRON

a été élu Secrétaire.

Par délibération du Conseil du 26 août 1977, exécutoire le 8 septembre 1977, la Commune s'est constituée partie civile dans l'affaire du détournement de fonds du Festival d'Art Contemporain.

Maître Yves TAP, 62 avenue des Tilleuls à ROYAN, avait été désigné en vue d'assurer la défense des intérêts de la Ville dans cette affaire.

Par lettre du 2 mars 1979 cet Avocat a fait connaître qu'il mettait fin à sa mission et proposait à la désignation du Conseil Municipal son confrère M. le Bâtonnier Jean MERCIER, 157 avenue Gambetta, Avocat à SAINTES, déjà chargé d'intervenir pour la Ville auprès du Tribunal de SAINTES dans l'affaire connexe du C.I.O (Crédit Industriel de l'Ouest) contre Ville de ROYAN.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu sa délibération du 26 août 1977,

Vu la lettre de Me TAP, en date du 2 mars 1979,

./...

DECIDE :

- de désigner M. le Bâtonnier Jean MERCIER , 157 av. GAMBETTA à SAINTES, pour assurer la défense des intérêts de la Ville, dans l'affaire du détournement de fonds du Festival d'Art Contemporain et intervenir dans la procédure opposant la Ville à l'ancien Trésorier du Comité du Festival.

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits
Ont signé au Registre MM. les Membres présents à la séance

Pour extrait conforme au Registre,



Le Maire,

Guy TETARD

